

Rôle de la séance publique du 08/10/2025 à 10h30**Président** : Monsieur ETIENVRE**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT**Greffière** : Madame DIABOUGA**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT****01) N° 2400821 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE**

Demandeur	M. A	IPSO FACTO AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL DE LA SANTE DES SOLIDARITES ET DES FAMILLES SAS KUKA AUTOMATISME ROBOTIQUE	Me RABETRANO

Requête de M. A contre le jugement n° 2105763 du 5 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 novembre 2020 par laquelle l'inspectrice du travail a autorisé son licenciement par la société Kuka Automatismes Robotiques pour inaptitude médicale, ensemble la décision du 27 mai 2021 par laquelle la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion a confirmé la décision de l'inspectrice du travail.

02) N° 2402066 RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur	M. B	Me PARTOUCHE-KOHANA
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE	

Requête de M. B contre le jugement n° 2304971 du 7 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 mars 2021 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et a fixé le pays d'éloignement.

03) N° 2402223

RAPPORTEUR : M. ETIENVRE

Demandeur M. C

DIA IBRAHIMA

Défendeur M/.PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. C contre le jugement n° 2401055 du 4 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 décembre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

Rôle de la séance publique du 08/10/2025 à 10h45**Président** : Monsieur ETIENVRE**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT**Greffière** : Madame DIABOUGA**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT****01) N° 2301160** **RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur	M. A	SCP CALENGE-GUETTARD-MIC
Défendeur	MINISTERE DU TRAVAIL DE LA SANTE DES SOLIDARITES ET DES FAMILLES	
Autres parties	DREETS CENTRE-VAL DE LOIRE	

Requête de M. A contre le jugement n° 2003792 du 30 mars 2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 30 janvier 2020 par laquelle le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, de travail et de l'emploi de la région Centre-Val-de-Loire a rejeté son recours gracieux dirigé contre la décision du 29 octobre 2019 d'ajournement à l'examen d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, ensemble la décision implicite de la ministre du travail rejetant son recours hiérarchique dirigé contre cette décision.

02) N° 2300167 **RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur	MM. B	GELPI JACQUES
Défendeur	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD - GRAND PARIS	CGCB ET ASSOCIES SCP D'AVOCATS
Autres parties	Mme C	

Requête de MM. B contre le jugement n° 2000328 du 7 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 12 novembre 2019 par laquelle le président de l'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris a décidé d'exercer le droit de préemption urbain et d'acquérir aux prix et conditions fixés dans la déclaration d'intention d'aliéner, un bâtiment à usage mixte situé D.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**03) N° 2300600****RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur MM. E

SELARL GMR
-GRANGE-MARTIN-RAMDE

Défendeur COMMUNE DE MENNECY

SELARL PINTAT
AVOCATS

Requête de MM. E contre le jugement n° 2102820 du 24 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 5 février 2021 par laquelle le maire de la commune de Mennecy a refusé d'abroger les délibérations des 7 juillet et 3 novembre 2017 par lesquelles le conseil municipal a approuvé la révision du plan local d'urbanisme de la commune.

04) N° 2301329**RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur M. F

MG AVOCATS

Défendeur M/. COMMUNE D'AIGREMONT

Me VUAGNOUX

Requête de M. F contre le jugement n° 2006304 du 21 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation, d'une part, de l'arrêté du 27 juillet 2020 par lequel le maire de la commune d'Aigremont a délivré à la commune d'Aigremont un permis de construire pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie, d'autre part, de la décision implicite rejetant son recours gracieux, enfin, de la délibération du 13 juin 2019 par laquelle le conseil municipal de la commune d'Aigremont a approuvé la révision de son plan local d'urbanisme.

05) N° 2401747**RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur M. G

Me ROSIN

Défendeur PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

Requête de M. G contre le jugement n° 2313171 du 8 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 4 octobre 2023 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine lui a fait obligation de quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination et lui a fait interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.

06) N° 2402084**RAPPORTEUR : M. PILVEN**

Demandeur M. H

Me DE CLERCK

Défendeur M/. PREFECTURE DE L'ESSONNE

Requête de M. H contre le jugement n° 2309899 du 11 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 14 novembre 2023 par lequel le préfet de l'Essonne a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.

Rôle de la séance publique du 08/10/2025 à 11h15

Président : Monsieur ETIENVRE

Assesseurs : Monsieur PILVEN et Monsieur CLOT

Greffière : Madame DIABOUGA

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

01) N° 2300719 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. et Mme A	Me DEBUREAU
Défendeur	COMMUNE DE MOISSELLES	Me VIOLETTE

Requête de M. et Mme A contre le jugement n° 2004048 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté leur demande tendant, d'une part, à l'annulation de la délibération du 17 octobre 2019 par laquelle le conseil municipal de la commune de Moisselles a approuvé la révision de son plan local d'urbanisme (PLU), ensemble la décision du 13 février 2020 rejetant leur recours gracieux, d'autre part, à ce qu'il soit enjoint à la commune de Moisselles de procéder au classement de la parcelle B.

02) N° 2201580 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	MATERLOC TP	SCP ENJEA AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE CHAMPLAN	Me BERNARD-CHATELOT

Requête de la société MARTERLOC TP contre le jugement n° 2002584 du 28 avril 2022 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la délibération du 17 février 2020 par laquelle le conseil municipal de Champlan a approuvé le plan local d'urbanisme de la commune.

03) N° 2302060 RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur	M. et Mme C	CONCORDE AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE CHAMBOURCY	CABINET JORION AVOCATS

Requête de M. et Mme C contre l'ordonnance n° 2207471 du 30 juin 2023 par laquelle la présidente du tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté D par lequel le maire de la commune de Chamboarcy ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de travaux demandée par Mme E en vue de la rénovation et l'extension d'une maison.

04) N° 2401741

RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur Mme F

Me HERVET

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de Mme F contre le jugement n° 2314959 du 23 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 octobre 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays de destination.

05) N° 2402111

RAPPORTEUR : M. CLOT

Demandeur SC COURBELLE

SCP FEDARC AVOCATS

Défendeur COMMUNE DE COURBEVOIE

SELARL CABANES &
ASSOCIES

Requête de la société civile (SC) COURBELLE contre le jugement n° 2207529 du 28 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 7 décembre 2021 par laquelle le maire de Courbevoie s'est opposé à la déclaration préalable de travaux enregistrée sous le numéro 092 026 21 D0184 le 12 octobre 2021 en vue de construire une véranda sur le toit terrasse d'un appartement en duplex situé au 12ème étage d'un immeuble implanté au 7 rue Donatello sur une parcelle cadastrée section C n° 356, ensemble la décision du 21 mars 2022 par laquelle le maire de Courbevoie a rejeté son recours gracieux.

Rôle de la séance publique du 08/10/2025 à 12h00**Président** : Monsieur ETIENVRE**Assesseurs** : Monsieur PILVEN et Madame PHAM**Greffière** : Madame DIABOUGA**RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT**

01) N° 2400844 **RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur MM. A

AARPI BEZARD GALY
COUZINET CONDONDéfendeur COMMUNE DE CHARTRES
SARL ADVALCARRE
SELARL WALTER &
GARANCE AVOCATS

Requête de MM. A contre le jugement n° 2300314 du 1er février 2024 en tant que le tribunal administratif d'Orléans n'a prononcé qu'une annulation partielle, sur le seul fondement de l'article USB 11, du permis de construire n° PC 028 085 22 00031 accordé par le maire de Chartres le 4 août 2022 à la SNC les Chemins de l'Eure, portant sur la construction d'un immeuble collectif de 43 logements, d'une maison individuelle et d'une piscine, avec démolition préalable de deux maisons, d'un atelier et d'un garage, sur un ensemble de terrains sis 8 rue des Perriers, cadastrés AR 0170, AR 0171, AR 0288 et AR 0290, ainsi que du permis modificatif accordé le 28 juin 2023.

02) N° 2302006 **RAPPORTEURE : Mme PHAM**

Demandeur SCEA FERME D'OLIVET

Me GERARD

Défendeur COMMUNE DE GRESSEY

Me LE BAUT

Requête de la SCEA FERME D'OLIVET contre le jugement n° 2107926, 2201823 du 9 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté ses demandes tendant à l'annulation des arrêtés des 11 juillet 2021 et 7 janvier 2022 par lesquels le maire de la commune de Gressey a refusé de lui accorder un permis de construire un poulailler, une fumière et deux silos à grains sur son terrain sis « Chemin du bois de Cerisy ».

03) N° 2302050

RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur

MM. B

Me PITTI-FERRANDI

Défendeur

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
SAINT-QUENTIN EN YVELINES

Me NGUYEN

Autres parties

SCCV ELANCOURT COEUR VILLAGE
COMMUNE D'ELANCOURT

Requête de MM. B contre le jugement n° 2206697 du 27 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision notifiée le 24 août 2022 par laquelle le président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a rejeté leur demande d'abrogation et d'évolution des dispositions du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et a refusé d'inscrire cette évolution à l'ordre du jour du conseil communautaire.

04) N° 2302061

RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur

SOCIETE EFEM

SCP ARENTS TRENNEC

Défendeur

OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE
L'INTEGRATION
MINISTERE DE L'INTERIEUR

Me DE FROMENT

Requête de la société EFEM contre les jugements n° 2103682 et 2114649 du 6 juillet 2023 par lesquels le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté ses demandes tendant à l'annulation, d'une part, de la décision du 3 février 2021 par laquelle le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) lui a appliqué la contribution spéciale et la contribution forfaitaire pour un montant total de 43 118 euros, d'autre part, des titres de perception du 16 février 2021 correspondants.

05) N° 2401562

RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur

M. C

Me MOURET

Défendeur

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Requête de M. C contre le jugement n° 2301994 du 5 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 février 2023 par lequel le préfet de l'Essonne a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.

06) N° 2401567

RAPPORTEURE : Mme PHAM

Demandeur M. D

SELARL SMETH

Défendeur PREFECTURE DU VAL-D'OISE

Requête de M. D contre le jugement n° 2309599 du 14 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 15 juin 2023 par lequel le préfet du Val-d'Oise a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé le pays d'éloignement.